



**HAL**  
open science

# La date et le contexte historique du Sur la Paix d'Andocide. Pour une reconstitution des négociations de 392

Amelia Moro

► **To cite this version:**

Amelia Moro. La date et le contexte historique du Sur la Paix d'Andocide. Pour une reconstitution des négociations de 392. *Ktèma: Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 2023, Traitement du passé et construction de la mémoire chez les auteurs de la Seconde Sophistique, 48, pp.173-190. hal-04399432

**HAL Id: hal-04399432**

**<https://hal.science/hal-04399432>**

Submitted on 17 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# KTÈMA

## CIVILISATIONS DE L'ORIENT, DE LA GRÈCE ET DE ROME ANTIQUES

### Traitement du passé et construction de la mémoire chez les auteurs de la Seconde Sophistique

Alexandra TRACHSEL, Marco VESPA, Thomas SCHMIDT	Introduction.....	5
Anne GANGLOFF	Du bon et du mauvais usage de la mémoire selon Dion de Pruse.....	9
Elisabetta BERARDI	L'Aristotele di Dione: precettore di Alessandro e politico in patria.....	25
Maria VAMVOURI	Mémoire collective et littérature de l'exil à l'époque impériale.....	41
Thomas SCHMIDT	Les guerres médiques dans la littérature de la Seconde Sophistique. L'acte de mémoire entre danger et caution officielle.....	59
Jean-Luc VIX	L'histoire entre construction et déconstruction. L'exemple des discours 1 et 8 d'Aelius Aristide.....	75
Lucía RODRÍGUEZ-NORIEGA GUILLÉN	Aelian in the Light of Plutarch. Notes on some Parallel Passages.....	91
Marco VESPA	Les animaux et leur place dans le polythéisme gréco-romain. Le <i>De natura animalium</i> d'Élien à l'époque de la polémique chrétienne.....	105
Peter GROSSARDT	„Stets Spartanerfreund ist Protesilaos.“ Zur Rezeption der spartanischen Apophthegmata in Philostrats <i>Heroikos</i> .....	123
Valentin DECLOQUEMENT	Ulysse et Palamède dans l' <i>Héroikos</i> de Philostrate. L'échec d'une sophistique ancestrale.....	139
<i>Varia</i>		
François SANTONI	Les repréailles exercées par les Romains contre leurs otages à l'époque républicaine.....	157
Walter LAPINI	Lo spettro di Melissa. Nota di lettura su Erodoto 5.92η.2.....	169
Amelia MORO	La date et le contexte historique du <i>Sur la Paix</i> d'Andocide. Pour une reconstitution des négociations de 392.....	173
Julien FAGUER	<i>Patra</i> et phratrie à Ténos. Une nouvelle lecture de la loi d'admission IG XII Suppl. 303.....	191
Gertrud DIETZE-MAGER	Sophistische Methodologie und Konzepte im politischen Denken des Aristoteles.....	205
Anne JACQUEMIN	Démétrios Poliorkète logea-t-il au Parthénon avec des prostituées? Fictions antiques et constructions modernes.....	225
Massimiliano VITIELLO	“Those who grovel among tombs.” Julian, Plato, and the Invective against Christian Practices in Cemeteries.....	243

## La date et le contexte historique du *Sur la Paix* d'Andocide Pour une reconstitution des négociations de 392

RÉSUMÉ-. Cet article porte sur la datation du discours *Sur la Paix* d'Andocide, pour laquelle deux possibilités existent : 393/392 et 392/391. Il propose de plus une reconstitution des pourparlers de 392 à l'aide des autres sources qui les mentionnent : les *Helléniques* de Xénophon et un fragment de Philochore. La thèse défendue ici est que deux négociations différentes ont eu lieu pendant l'année 392 : une première, à Sardes, relatée par Xénophon et une deuxième, à Sparte, évoquée par Andocide. Le fragment de Philochore, quant à lui, résume les deux événements.

MOTS-CLÉS-. guerre de Corinthe, paix commune, Andocide, Philochore, Xénophon, diplomatie

ABSTRACT-. This article focuses on the dating of Andocides' speech *On the peace*, for which two possibilities exist: 393/392 and 392/391. In addition, it offers a reconstitution of the diplomatic attempts of 392 by comparing the other sources that describe them: Xenophon's *Hellenica* and a fragment of Philochorus. It argues that two different negotiations took place during the year 392: a first one, in Sardis, reported by Xenophon and a second one, in Sparta, related by Andocides. The fragment of Philochorus summarises both.

KEYWORDS-. Corinthian war, common peace, Andocides, Philochorus, Xenophon, diplomacy

L'orateur Andocide composa le discours *Sur la Paix* après avoir été envoyé par les Athéniens en mission diplomatique à Sparte. Le but de la délégation était de discuter les termes d'un accord qui mettrait fin à la guerre de Corinthe. De retour à Athènes, l'auteur rendit compte du résultat obtenu par lui et ses collègues, présenta les conditions proposées par les Spartiates à ses concitoyens et tenta de convaincre les Athéniens de les accepter. Sparte offrait à son ennemi la possession de Lemnos, Imbros, Skyros et la possibilité de conserver sa flotte et les fortifications de la ville, toutes les deux reconstruites au cours de la guerre de Corinthe, alors que les Spartiates en avaient privé Athènes après sa défaite en 404. La tentative échoua : les Athéniens rejetèrent les conditions présentées par Andocide et ouvrirent un procès contre leurs ambassadeurs. Après avoir quitté la ville avant même que le verdict ne fût connu, ces derniers furent condamnés à l'exil ou à la mort *in absentia* et la guerre se poursuivit jusqu'à la paix d'Antalcidas en 386.

La datation précise du discours *Sur la Paix* et la reconstitution du contexte historique dans lequel il a été composé posent un certain nombre de problèmes, principalement liés aux autres sources qui témoignent (du moins en apparence) des mêmes événements que ceux relatés par Andocide. En effet, la description par Xénophon des négociations entre les différentes cités et le fragment de Philochore sur l'ambassade à laquelle Andocide avait participé<sup>1</sup> présentent tous

(1) Xen. *Hell.* 4.8.12-17; Philoch. *FGrHist* 328 F 149a=Did. *In Demosth.* col. 7.18-28.

deux des éléments similaires à ceux rapportés dans le *Sur la Paix*, mais d'autres extrêmement différents et parfois même contradictoires. Il est donc difficile de comprendre la relation entre les différents témoignages : décrivent-ils un seul et même épisode, deux étapes distinctes d'une même négociation, ou bien des événements complètement différents ?

Définir le contexte historique de la composition du *Sur la Paix* présente une certaine importance pour diverses raisons. Cela permet aussi bien de proposer une reconstitution des négociations qui eurent lieu aux alentours de 392 que de donner une interprétation du contenu du fragment de Philochore, qui, selon certains chercheurs, ne devrait pas être daté de 392, mais de 386 en raison de ses contradictions avec les autres sources. De plus, cette démarche aide à mieux analyser le *Sur la Paix* et donc à proposer une lecture critique des informations rapportées par Andocide, lequel est parfois vague, parfois inexact, et parfois délibérément « partial » dans la reconstitution du déroulement de la guerre. Enfin, la question est également liée à celle de l'authenticité du discours<sup>2</sup>. Sur la base de divers arguments, celle-ci a été remise en question par Harris<sup>3</sup>, qui soutient que le discours n'a pas été écrit par Andocide, mais qu'il s'agit plutôt d'un exercice scolaire composé beaucoup plus tard, à l'époque hellénistique ou romaine<sup>4</sup>. Selon ce chercheur, en effet, l'auteur anonyme commet au cours du discours de nombreuses erreurs concernant la politique contemporaine de l'époque d'Andocide ainsi que l'histoire récente, des erreurs si graves et si contradictoires avec d'autres sources qu'il faut exclure que l'ouvrage ait pu être prononcé en 392. Je vais tenter ici d'analyser ces questions en discutant les différentes interprétations proposées par les chercheurs et en me concentrant successivement sur chaque source, le *Sur la Paix* d'Andocide, les *Helléniques* de Xénophon et le fragment de Philochore.

#### LA DATATION : LES ÉLÉMENTS INTERNES AU *SUR LA PAIX*

Les éléments *post quem* et *ante quem* permettant de dater le discours sont à relever respectivement au § 18, où Andocide mentionne la prise du Léchaion et au § 27, où l'orateur affirme que l'Argolide n'a jamais été pillée pendant le conflit. Le Léchaion fut pris par les Spartiates à deux reprises au cours de la guerre de Corinthe, mais Andocide fait sûrement référence à la première attaque, menée par Praxitas (entre 393 et 392)<sup>5</sup>, puisque la seconde, menée par Agésilas, eut lieu après la mise à sac de l'Argolide<sup>6</sup>, apparemment postérieure au discours si l'on se fie au § 27. Sur la base de ces éléments, il y a deux dates possibles pour ce discours : 393/392 et 392/391. En

(2) Selon l'*hypothesis* accompagnant le discours, Denys d'Halicarnasse doutait de l'authenticité du *Sur la paix* et même Harpocrate, dans son *Lexique des dix orateurs*, émet des réserves à ce sujet (111. 10-13, 213. 13-16, 249. 10-11). Malheureusement, aucun d'entre eux ne présente d'argument. On a généralement supposé que les doutes étaient dus à la quantité excessive d'erreurs dans les reconstitutions historiques (voir par exemple JEBB 1893, p. 127), mais on les a également attribués au plus grand soin stylistique apporté au troisième discours par rapport aux deux autres (voir REDONDO SÁNCHEZ 1991). Parmi les modernes, certains le considèrent comme non authentique, précisément à cause des inexactitudes dans la représentation des événements historiques (par exemple TAYLOR 1772 p. 260-261), mais la plupart des spécialistes penchent pour son authenticité (par exemple SLUITER 1828 p. 304-305, JEBB 1893, p. 127, FUHR, BLASS 1913, p. XXII, PASQUALI 1929, DALMEYDA 1930, p. 81 n. 1, MAIDMENT 1941, p. 495, ALBINI 1964, p. 50-51, EDWARDS 1995, p. 107-108).

(3) HARRIS 2000, 2021, 2023.

(4) Je ne peux ici répondre en détail à toutes les objections formulées par Harris à l'authenticité du discours. Je ne traiterai ici que de celles qui concernent le thème de cet article, c'est-à-dire les questions concernant le scénario politique de 392. Je tenais cependant à préciser que je reste convaincue de l'authenticité du *Sur la paix* et que j'en rendrai compte dans une publication ultérieure (la thèse de Harris a été contestée par GRETHLEIN 2010, p. 128-129 n. 9, WILKER 2012, p. 109 n. 74, MAGNETTO 2013, RHODES 2016, p. 182-186, POWNALL 2023 p. 64-65).

(5) Xen. *Hell.* 4.4.7-13, Diod. 14.86.3-4.

(6) Xen. *Hell.* 4.4.19.

fait, la première attaque du Léchaion, qui joue le rôle de *terminus post quem*, pourrait être datée de l'une ou de l'autre année. L'incertitude est due au fait que le récit de Xénophon ne nous permet de déduire qu'une chronologie relative de l'événement : plusieurs scénarios sont donc envisageables et il est impossible de donner une réponse définitive. Un épisode mentionné par l'historien et que l'on peut fixer avec certitude est l'éclipse solaire qui eut lieu le 14 août 394 et qui se produisit peu après la bataille de Cnide et juste avant celle de Coronée (Xen. *Hell.* 4.3.10). Après la bataille de Coronée vient la période des escarmouches entre les armées des deux coalitions, l'une s'installant à Sicyone et l'autre à Corinthe (4.4.1), ensuite le massacre des Corinthiens prolaconiens (4.4.2-5), puis l'union entre Argos et Corinthe (4.4.6), la première prise du Léchaion (4.4.7-13), les pillages d'Iphicrate et de ses troupes dans la région de Phlious et d'Arcadie (4.4.15-17), la reconstitution des murs du Léchaion par les Athéniens (4.4.18), la reconquête du Léchaion par Agésilas et Téléutias (4.4.19), et enfin la campagne militaire d'Agésilas dans la région de Corinthe (4.5.1), qui débute au moment des Jeux Isthmiques. Il s'agit donc de déterminer les bornes chronologiques entre lesquelles ces événements ont eu lieu. Les Jeux Isthmiques se déroulaient entre les mois de mai et juin des années paires : si nous supposons que Xénophon, en 4.5.1, se réfère à ceux de 392, alors les événements qui se sont produits antérieurement doivent être compris entre 394 et mai-juin 392. La prise du Léchaion doit donc être datée de l'été 393 et l'ambassade d'Andocide de 393/392<sup>7</sup>. D'un autre côté, on peut aussi supposer que les Jeux en question sont ceux de 390, et donc que les événements mentionnés ci-dessus se sont déroulés entre 394 et mai-juin 390 : dans ce cas, la prise du Léchaion doit être datée de l'été 392 et l'ambassade d'Andocide de 392/391<sup>8</sup>.

Les deux reconstitutions sont possibles et toutes deux présentent des faiblesses. Dans le premier cas (393/392), les événements se restreignent à une période de temps relativement courte, tandis que, dans la seconde hypothèse (392/391), au contraire, l'espace de temps est trop large et le récit de Xénophon semble omettre ce qui s'est passé en 393. Une explication possible est qu'aucun événement que l'auteur considérait comme digne d'intérêt ne s'est produit au cours de cette période : les événements de l'année 393, à vrai dire, pourraient être résumés dans le passage 4.4.1 où Xénophon déclare que les Corinthiens étaient exaspérés par la dévastation désormais continue de leur pays. Pendant cette période, la guerre terrestre a donc pu se poursuivre par des escarmouches peu importantes et des raids en territoire corinthien qui ne méritaient pas d'être décrits en détail aux yeux de l'auteur<sup>9</sup>.

Il existe d'autres éléments en faveur de la datation 392/391 :

1. Le fragment de Philochore *FGrHist* 328 F 149 a, qui date les événements de l'année où Philoclès était archonte éponyme, ce qui correspond à 392/391 (cependant, cette source est problématique pour diverses raisons, comme on le verra dans la section qui lui est consacrée).
2. Le § 20 du *Sur la Paix*, où Andocide écrit que les Béotiens font la paix après avoir combattu pendant quatre ans, soit du début du conflit, en 395, à 391.

Cependant, les partisans de la datation en 393/392 soutiennent que :

1. l'année où Philoclès était archonte (392/391) serait celle du procès des ambassadeurs, et non celle du déroulement de l'ambassade : l'erreur pourrait être due à Philochore, ou à Didyme<sup>10</sup>.

(7) Cette position est soutenue par exemple par JUDEICH 1925, MOMIGLIANO 1936, ALBINI 1964, p. 12-13, AUCELLO 1964, p. 38-45, DI GIOIA 1974, p. 37-40, BUCKLER 1999, p. 210 n. 1, SORDI 2006, p. 299-309, RUNG 2008, p. 39.

(8) Voir par exemple BELOCH 1923, p. 219-220, DALMEYDA 1930 p. 81, MARTIN 1949, p. 136, RYDER 1965, p. 165-169, HAMILTON 1979, p. 266, TUPLIN 1982, STRAUSS 1986, p. 147 n. 62, DEVOTO 1986, p. 195, EDWARDS 1995, p. 106-107, HARDING 2006, p. 169, BETTALLI 2012, p. 164 n. 7, HYLAND 2018, p. 159.

(9) Sur cette question, voir RYDER 1965, p. 167-168.

(10) Voir par exemple ALBINI 1964, p. 12.

2. le comptage des quatre années de guerre peut correspondre également à la datation de 393/392 si l'on inclut dans le calcul l'année de la paix<sup>11</sup>.
3. Une confirmation supplémentaire serait offerte par un passage d'Aelius Aristide (*Orat.* 46.286) qui situe l'année où Euboulidès était archonte (394/393) entre la bataille de Corinthe et la bataille du Léchaion : cette dernière serait donc datée de la fin de 394/393 ou du début de 393/392. Les partisans de l'hypothèse 392/391, en revanche, objectent que le témoignage place chronologiquement l'année de l'archonte Euboulidès entre les deux événements militaires majeurs de l'époque, mais que cela n'implique pas nécessairement que la prise du Léchaion soit à dater de la fin de cette même année.

En conclusion, il est impossible d'établir avec certitude l'année de composition de l'ouvrage puisque les deux options sont de fait possibles. Je pense cependant que les arguments en faveur de 392/391 sont plus convaincants, notamment sur la base du témoignage de Philochore (il est bien sûr possible que l'année indiquée soit celle du procès et non celle de l'ambassade, mais cela me semble un fait difficile à prouver et un argument moins convaincant).

#### LE TÉMOIGNAGE DE XÉNOPHON

La mise en relation du *Sur la Paix* avec le témoignage de Xénophon ne va pas de soi, puisque l'historien ne mentionne pas la mission diplomatique à Sparte à laquelle Andocide a participé, mais d'autres négociations, qui ont eu lieu à Sardes. Il faut dans un premier temps analyser le récit de Xénophon. Après la destruction de la force navale des Lacédémoniens lors de la bataille de Cnide (394), Conon et Pharnabaze avaient navigué avec la flotte le long de la côte égéenne, chassant les harmostes spartiates avec leurs garnisons et accordant l'autonomie aux cités qu'ils contrôlaient. Les Athéniens avaient ainsi retrouvé l'espoir de rétablir la thalassocratie en partie grâce à l'argent que leur avait fourni Pharnabaze et avec lequel il avait été possible de reconstruire la flotte et les Longs Murs. Les Spartiates, alarmés par ces événements, avaient décidé d'envoyer Antalcidas à Sardes pour parlementer avec Tiribaze, satrape de Lydie et commandant de l'armée du Roi, afin qu'un accord avec les Perses puisse être conclu (*Xen. Hell.* 4.8.12). Il ne s'agissait donc pas de négociations avec les cités grecques, mais d'une tentative de Sparte de conclure un pacte bilatéral avec les Perses, pacte dont les deux parties tireraient profit : le rôle de garant de l'autonomie des cités grecques pour la première, la domination sur les cités grecques d'Asie pour la seconde (4.8.14). Les Athéniens, apprenant ce contact entre les deux puissances, voulurent intervenir en envoyant leurs propres ambassadeurs (conduits par Conon), tout comme les Thébains, les Argiens et les Corinthiens (4.8.13). Lors des négociations, Tiribaze était favorable aux propositions d'Antalcidas, mais les cités de la coalition anti-spartiate s'opposèrent à cet accord, parce que les implications du principe d'autonomie les inquiétaient : Athènes craignait de devoir renoncer à Lemnos, Imbros et Skyros, Thèbes de devoir dissoudre la Confédération béotienne et Argos de devoir renoncer à son union avec Corinthe (4.8.15). Tiribaze donna secrètement de l'argent aux Spartiates pour leur permettre de reconstruire leur flotte et fit arrêter Conon (il espérait peut-être que ces mesures rendraient les Athéniens plus dociles et disposés à négocier), puis il partit voir le Roi pour lui expliquer les propositions spartiates (4.8.16). Le souverain, cependant, ne fut pas satisfait des actions de Tiribaze et décida de le priver de sa fonction en la confiant à Strouthas, qui prônait au contraire une politique pro-athénienne (4.8.17).

(11) Voir ALBINI 1964, p. 12 n. 1.

Comment concilier ces négociations avec celles que rapporte Andocide? Le rapprochement présente plusieurs difficultés, à commencer par celle de l'ordre chronologique.

a) *Problème de l'ordre chronologique*

De toute évidence, les deux auteurs ne décrivent pas le même événement :

1. Le lieu est différent : dans les *Helléniques*, les négociations ont lieu à Sardes, dans le *Sur la Paix* à Sparte.
2. Dans les *Helléniques*, l'un des principaux interlocuteurs est l'empire perse, alors que, dans le second cas, décrit par Andocide, cette puissance ne semble pas intervenir dans le processus de décision.
3. Dans les *Helléniques*, les ambassadeurs des quatre grandes cités de la Confédération anti-spartiate refusent la paix, alors que, dans le *Sur la Paix*, les Béotiens ont apparemment accepté (cf. § 20, 24, 25, 28, 32<sup>12</sup>).
4. Dans les *Helléniques*, Athènes refuse la paix parce qu'elle l'oblige à perdre le contrôle de Lemnos, Imbros et Skyros, alors que, dans le *Sur la Paix*, Sparte propose à Athènes de lui concéder les trois îles (§ 12).

Même si les deux ambassades ont lieu dans la même période (entre 393/392 et 392/391), il n'y a aucun moyen de savoir avec certitude lequel des deux événements a précédé l'autre, puisque Xénophon ne mentionne pas la mission diplomatique à Sparte et qu'Andocide ne fait pas non plus référence à celle de Sardes.

La datation des négociations de Sardes reste aussi incertaine que celle du *Sur la Paix*, et même les références à des événements historiques dans le discours ne peuvent guère nous aider à établir un ordre chronologique entre les ambassades. Dans les *Helléniques*, en effet, Xénophon crée deux récits distincts : l'un consacré à la campagne terrestre, de 4.4.1 à 4.7.7 (où sont mentionnées la prise du Léchaion et la mise à sac de l'Argolide, utilisées, comme indiqué plus haut, pour dater approximativement le *Sur la Paix*), et l'autre consacré à la campagne navale, de 4.8.1 à 5.1. 35 (où les négociations de Sardes sont mentionnées). Dans la mesure où les deux parties sont développées indépendamment sans donner de datation absolue, il est difficile de replacer chronologiquement les événements en situant les épisodes des deux séquences les uns par rapport aux autres. De fait, plusieurs reconstitutions sont possibles<sup>13</sup>.

Il me semble cependant que l'on peut raisonnablement supposer que les négociations à Sparte ont été plus tardives que celles décrites par Xénophon<sup>14</sup> puisque :

1. Dans les *Helléniques*, les Spartiates ne veulent pas (encore) traiter avec Athènes, mais espèrent que les Perses se rangeront de leur côté et les soutiendront : ils veulent conclure un pacte bilatéral sans impliquer les autres cités grecques dans la décision. Cet espoir ne se concrétise pas : tout au plus réussissent-ils à obtenir la bienveillance de Tiribaze, mais le Roi, désapprouvant les actions de ce dernier, le remplace par Strouthas. Ce n'est probablement qu'à ce moment-là que

(12) La chose est inexacte : peut-être Andocide mentait-il sciemment, ou peut-être les Béotiens se retirèrent-ils de l'accord après avoir appris qu'Athènes voulait poursuivre la guerre.

(13) Voir par exemple RYDER 1965, p. 164-169, PASCUAL 2009.

(14) Comme le pensent, par exemple, MARTIN 1944, p. 17-20, ACCAME 1951, p. 111, HAMILTON 1979, p. 256-257, CAWKWELL 1981, p. 70, DeVOTO 1986, p. 196, RHODES 2008, p. 15-16, PASCUAL 2009, WILKER 2012, p. 97, HYLAND 2018, p. 159 et 216 n. 73 avec bibliographie antérieure.

les Lacédémoniens, ayant perdu l'espoir que les Perses les soutiennent<sup>15</sup>, tentent de s'entendre avec Athènes en lui faisant de plus grandes concessions<sup>16</sup>.

2. Les conditions proposées à Sparte étaient plus avantageuses pour Athènes que celles qui avaient été avancées à Sardes : la cité pouvait garder pour elle Lemnos, Imbros et Skyros, exigence qui l'avait conduite à rejeter les conditions proposées à Sardes par Antalcidas, selon Xénophon.

Pour ces raisons, il me semble peu probable que les négociations de Sardes aient eu lieu après celles de Sparte. Plus particulièrement, je considère comme peu crédible que des conditions encore moins avantageuses que celles qu'Athènes avait déjà rejetées lui aient été proposées par la suite. Certains chercheurs<sup>17</sup>, cependant, soutiennent le scénario inverse (c'est-à-dire d'abord Sparte, puis Sardes) pour les raisons suivantes :

1. Pourquoi Athènes chercherait-elle une médiation avec Sparte alors que la politique perse était redevenue pro-athénienne ?
2. Pourquoi Andocide ne mentionne-t-il pas les négociations à Sardes ?

Je crois cependant qu'il est possible de répondre sans difficulté à ces deux objections :

1. Ce n'est pas Athènes qui cherche une médiation, mais Sparte. Et elle le fait précisément lorsqu'elle voit s'éloigner la possibilité d'un soutien perse. Athènes, pour sa part, écoute les propositions spartiates et les rejette parce qu'elle pense manifestement que la situation lui est favorable et qu'elle peut poursuivre la guerre jusqu'à la gagner.
2. Andocide ne mentionne pas les négociations de Sardes car il ne veut rappeler que ce qui peut servir sa cause. Or cet épisode s'oppose à ses intérêts. Tout d'abord, il s'agit d'un précédent dans lequel Athènes a rejeté la paix avec Sparte, donc cet exemple ne joue certainement pas en faveur de la stratégie de l'orateur. Rappelons qu'une grande partie de son argumentation repose sur la reconstitution d'épisodes passés au cours desquels Athènes a fait la paix avec Sparte et en a tiré des avantages considérables (§ 3-12). Ainsi, il est évident que cet événement ne peut pas s'inscrire dans sa démonstration. De plus, dans le discours, Andocide s'efforce toujours de présenter les conditions de paix proposées par les Spartiates comme des concessions généreuses, offertes avec magnanimité par la cité la plus forte sur le plan militaire (§ 17-19). En effet, il ne lui serait pas avantageux de souligner que Sparte est en difficulté et qu'elle a été contrainte d'offrir plus que ce qu'elle envisageait initialement.

Quant à Xénophon, il peut avoir choisi d'omettre la description des négociations qui se sont tenues à Sparte parce qu'il les considérait comme une sorte de duplication de celles qui avaient eu lieu à

(15) Voir WILKER 2012 p. 103, HYLAND 2018 p. 159, 161.

(16) Parmi les nombreuses reconstitutions possibles, il s'agit de celle qui me paraît la plus envisageable, bien que le flou des sources laisse le champ libre aux hypothèses les plus diverses. MAIDMENT (1941, p. 492-493), par exemple, suppose que les Spartiates avaient entamé les négociations avant d'apprendre que le Roi avait remplacé Tiribaze par Strouthas et qu'il n'y avait donc plus aucune chance que leurs ennemis soient intéressés par des négociations, puisqu'ils avaient regagné les faveurs du roi de Perse. DEVOTO (1986), en revanche, estime que la reprise des négociations est due à une position d'avantage retrouvée par les Spartiates (surtout après leur succès dans la prise du Léchaion) et attribue l'initiative au parti d'Agésilas défavorable à Antalcidas, coupable d'avoir échoué à Sardes. Cela expliquerait, à son avis, le manque d'implication des Perses dans les négociations. D'autres chercheurs affirment au contraire que l'impulsion en faveur de nouvelles négociations vint justement du côté perse : ce fut peut-être Tiribaze qui, avant d'être remplacé par Strouthas, persuada les Spartiates de faire une nouvelle tentative diplomatique (SEAGER 1967, p. 105 n. 94, STRAUSS 1986, p. 137). Selon CAWKWELL (1981, p. 70), en revanche, il se peut que ce soit le Roi lui-même qui ait envoyé des propositions pour remédier à l'échec de Sardes (mais, comme on le verra plus en détail ci-dessous, je considère cette hypothèse comme moins probable, car il n'y a aucune trace de la participation active du Roi dans les négociations d'après le *Sur la paix*). HAMILTON (1979, p. 252-253), enfin, estime que ce furent les Athéniens qui, se trouvant dans une situation difficile, proposèrent d'entamer de nouvelles négociations.

(17) Par exemple, JUDEICH 1925, MOMIGLIANO 1936, p. 102-106, WILCKEN, 1941, ALBINI 1964, p. 13, BADIAN 1991, p. 33.

Sardes, c'est à-dire simplement comme une deuxième tentative au résultat tout aussi infructueux, qui pouvait être omise par souci de brièveté<sup>18</sup>.

*b) Deux négociations ou une seule? Les différences entre les conditions de paix proposées*

La question de savoir si Andocide et Xénophon rendaient compte de deux négociations distinctes ou d'une seule a déjà été partiellement abordée dans la section précédente (a), mais par souci de clarté, je pense qu'elle mérite une discussion séparée. Certains spécialistes<sup>19</sup> indiquent que deux négociations distinctes se sont tenues : la première a eu lieu à Sardes et est attestée par Xénophon, la seconde à Sparte, dont la source est le discours d'Andocide. D'autres<sup>20</sup> pensent au contraire que deux rencontres se sont succédé dans le cadre des mêmes négociations, commencées à Sardes (où des propositions ont été faites) et poursuivies à Sparte, (où ces propositions ont été discutées).

Bien que, là encore, aucune conclusion définitive ne puisse être tirée, la première hypothèse me paraît plus convaincante :

1. D'après le texte du *Sur la Paix*, il semblerait que les Perses n'aient pas joué un rôle actif dans les négociations à Sparte, contrairement à ce qui s'est produit à Sardes. Je ne pense donc pas qu'il puisse s'agir des mêmes négociations, puisque, à Sparte, l'un des acteurs-clés est absent. Andocide ne mentionne la position des Perses qu'au § 15, lorsqu'il évoque le problème des colonies qu'Athènes avait peut-être espéré récupérer et qui ne sont pas incluses dans l'accord, comme celles de Chersonèse. Dans ce passage, il estime qu'Athènes n'obtiendrait ni le soutien du Roi ni celui des alliés si elle essayait de récupérer ses colonies. D'après la façon dont l'auteur s'exprime, il me semble qu'il aborde l'argument comme une hypothèse, en faisant réfléchir ses concitoyens sur le fait que, s'ils refusent la paix avec Sparte et poursuivent la guerre, personne ne voudra les aider à reconquérir les colonies et Athènes n'a pas la force de le faire seule. Ici, Andocide ne s'exprime pas comme si les Perses avaient participé aux négociations et adopté une position officielle sur la question. C'est pourquoi je considère qu'il est peu probable que l'initiative de la rencontre à Sparte vienne du Roi et que les nouvelles conditions de paix soient proposées par lui<sup>21</sup>. À mon avis, ce sont plutôt les Lacédémoniens qui, après l'échec des premières négociations (dans lesquelles ils avaient d'abord cherché à s'entendre avec les Perses), ont fait une deuxième tentative en se tournant vers les cités grecques et en leur proposant des concessions plus avantageuses (voir les deux points suivants).
2. Dans le *Sur la Paix*, les Athéniens se voient accorder Lemnos, Imbros et Skyros : il s'agit d'une différence fondamentale avec Xénophon, puisque, selon l'historien, les Athéniens avaient refusé la paix à Sardes parce que ces îles ne leur avaient pas été accordées.
3. Dans le *Sur la Paix*, les Thébains sont autorisés à conserver le contrôle de la Confédération béotienne, à l'exception d'Orchomène. Dans les *Helléniques*, en revanche, Thèbes s'était opposée à la paix parce que la clause d'autonomie exigeait la dissolution de la confédération. Sur ce point, il convient toutefois de souligner que, bien qu'il s'agisse de l'interprétation qui est à mon

(18) Cf. BUCKLER 2003, p. 148 n. 18.

(19) Par exemple, ACCAME 1951, p. 111, LEWIS 1977, p. 146 n. 68, POWNALL 1995, p. 278, RYDER 1965, p. 27 n. 3, KEEN 1995, p. 1-10, RHODES 2008, p. 15-16, HYLAND 2018, p. 159.

(20) Par exemple, BELOCH 1922, p. 220, MARTIN 1944, p. 13, STRAUSS 1986, p. 147 n. 57, BUCKLER 2003, p. 148, RUNG 2008, p. 39.

(21) Comme le pensait CAWKWELL 1981, p. 70, sur la base du fragment de Philochore (pour l'analyse de ce texte, voir la section suivante). RUNG 2022, p. 102-103 pense qu'à la base des négociations à Sparte, et aussi de celles de Sardes, se trouvait un rescrit impérial qui contenait les conditions souhaitées par le Roi et qui avait été envoyé aux principales cités grecques.

avis la plus logique et qui est soutenue par la plupart des spécialistes<sup>22</sup>, les conditions proposées à Thèbes par Sparte dans le *Sur la Paix* ne sont jamais explicitement énoncées. L'ambassadeur n'a pas à expliquer comment et pourquoi les deux cités sont arrivées à s'accorder puisqu'il n'a à rendre compte que de sa propre mission diplomatique. D'ailleurs, comme on l'a déjà dit, il n'est même pas certain qu'un tel accord ait existé : les Thébains, en effet, continueront la guerre aux côtés d'Athènes jusqu'à la paix d'Antalcidas, alors même qu'Andocide, dans le discours, présente les Béotiens comme déjà prêts à faire la paix (cf. § 20, 24, 25, 28, 32). Deux scénarios sont possibles : A) Andocide prétend que Thèbes a déjà décidé la paix afin de convaincre les Athéniens qu'ils ont perdu l'un de leurs plus puissants alliés, alors qu'en réalité la cité béotienne ne fait que mener des négociations qui n'ont pas encore abouti (la situation le permet, car il y a à Athènes des ambassadeurs argiens et corinthiens [cf. § 41], mais aucun envoyé thébain qui puisse le contredire). B) Andocide ne ment pas et Thèbes a effectivement, dans un premier temps, accepté un accord, mais s'est ensuite rétractée en voyant qu'Athènes, Argos et Corinthe étaient déterminées à poursuivre la guerre.

Quant aux conditions de paix apparemment proposées par Sparte à Thèbes, voici ce que l'on peut observer à partir des allusions d'Andocide :

- A. le principe de l'autonomie des cités de Grèce était présent dans les accords proposés à Sparte comme il l'avait été dans ceux de Sardes : cela ressort du § 17, où il parle d'une paix commune<sup>23</sup>, et du § 19, où il dit que les Spartiates sont prêts à laisser toutes les cités grecques autonomes et libres.
- B. Cependant, les § 13 et 20 sous-entendent que cette clause n'entraînait pas la dissolution de la Confédération béotienne (contrairement à ce qui avait été proposé à Sardes). Il faut particulièrement observer le § 20, où il est dit que les Béotiens sont entrés en guerre dans le but d'empêcher l'autonomie d'Orchomène<sup>24</sup> et qu'ils se trouvent maintenant forcés de la reconnaître. Il s'ensuit donc que cette cité a eu individuellement la possibilité de se séparer de

(22) Par exemple, SEAGER 1967, p. 105 n. 92, STRAUSS 1986, p. 138, RYDER 1965, p. 32, RHODES 2008, p. 16, HYLAND 2018, p. 159.

(23) C'est la première fois que l'expression κοινή εἰρήνη est mentionnée dans une source littéraire. Cette définition correspondait à une paix fondée sur le principe d'autonomie (selon lequel tous les États grecs devaient être libres et indépendants) et multilatérale (c'est-à-dire qu'elle devait s'appliquer à toutes les cités, y compris celles qui n'avaient pas pris part à la guerre). Il ne s'agissait donc pas d'un traité d'alliance bilatéral limité aux membres de deux camps opposés, puisque l'objectif était d'établir des règles communes valables pour l'ensemble de la Grèce. Même s'il faut souligner que ces deux caractéristiques sont déjà présentes dans l'accord de paix proposé par les Spartiates et présenté par Andocide (comme le montrent les § 17 et 19), il ne semble pas que l'auteur utilise l'expression dans un sens technique (voir par exemple WILKER 2012, p. 110) : on suppose généralement que la diffusion de ce sens remonte à 387/386, avec la stipulation officielle de la première κοινή εἰρήνη, c'est-à-dire la paix d'Antalcidas (sur les caractéristiques distinguant la κοινή εἰρήνη, voir par exemple, MOMIGLIANO 1934, p. 482, RYDER 1965, p. XV-XVI, 33, MOGGI 2005, p. 23-27, ALONSO 2007, p. 219-221. Sur le concept de la paix commune, voir également : JEHNE 1994, CANFORA 1991, p. 61-71, SORDI 1998, p. 5-20, LOW 2007, p. 187-199, SANTI AMANTINI 2012).

(24) Cette information est cependant fautive : comme on le sait, la révolte d'Orchomène n'a été ni une cause réelle du conflit ni un prétexte pour commencer la guerre, mais plutôt une conséquence de l'arrivée de Lysandre en Béotie (Xen. *Hell.* 3.5. 5-6), alors que les relations entre Sparte et Thèbes étaient déjà inévitablement compromises. Le choix d'Andocide de présenter les faits de cette manière a probablement un but rhétorique : les Béotiens étant obligés par les termes de la paix de reconnaître l'indépendance de la cité, l'orateur fait de ce point le déclencheur de la guerre de manière à créer un parallèle éloquent entre le début et la fin du conflit. Les Béotiens ont choisi de se battre pour garder le contrôle d'Orchomène, et ils sont désormais obligés de reconnaître son autonomie : tous leurs efforts n'ont servi à rien. Andocide insiste beaucoup sur cet aspect : il écrit qu'ils ont souffert en vain (ταῦτα μάτην πεπόνθασι § 20, éd. DILTS, MURPHY 2018), et ajoute, avec une note presque sarcastique, qu'ils auraient pu s'épargner la guerre en laissant Orchomène libre dès le début. La longue liste des malheurs subis a pour but d'avertir clairement Athènes : si la cité s'obstine à poursuivre le conflit, son sort risque de ressembler à celui des Béotiens, c'est-à-dire qu'elle pourrait être contrainte, après de nombreux sacrifices, à conclure la paix sans avoir obtenu de bénéfice par rapport à la situation initiale.

la Confédération, mais pas que la Confédération dans son ensemble a été dissoute. En outre, le fait qu'Andocide parle toujours des Béotiens, les considérant ainsi comme une unité compacte, et jamais des Thébains, semble également indiquer que l'existence de la Confédération n'a pas été remise en question. Si tel est bien le cas, il faut noter la différence avec la paix du Roi de 386, où Thèbes, malgré sa volonté, sera contrainte d'accepter l'autonomie de toutes les cités de la Confédération, tandis qu'Athènes conservera le contrôle sur Lemnos, Imbros et Skyros qui lui avait été promis à Sparte (Xen. *Hell.* 5.1.31-33).

En conclusion, je pense que Xénophon et Andocide témoignent de deux négociations différentes (même si, évidemment, les propositions de paix du second sont influencées par la façon dont la première s'est conclue), et non pas qu'il s'agit de deux réunions faisant partie des mêmes négociations, puisque les conditions proposées sont extrêmement différentes, tout comme les interlocuteurs qui y ont pris part.

LE FRAGMENT DE PHILOCHORE (*FGRHIST* 328 F 149A)

Le fragment de Philochore est cité par le grammairien Didyme (*In Demosth.* col. 7.18-28) dans son commentaire sur la quatrième *Philippique* de Démosthène (10.34). Didyme analyse un passage où l'orateur écrit qu'autrefois le Roi avait aidé Athènes à se redresser (ὄς καὶ πρότερον συνεπηνώρθωσε τὰ τῆς πόλεως πράγματα<sup>25</sup>). En particulier, le grammairien explique comment le verbe συνεπηνώρθωσε doit être interprété et à quoi il fait référence. Selon de nombreux commentateurs anciens, l'aide apportée par le Roi est liée à la paix d'Antalcidas de 386, mais Didyme conteste cette interprétation. Selon lui, la paix du Roi a effectivement été rejetée par les Athéniens et n'a certainement pas été considérée par eux comme un avantage: ce ne peut donc être l'événement auquel Démosthène fait allusion. La confirmation de l'opposition athénienne à cette paix se trouverait dans un passage de l'atthidographe Philochore, que Didyme cite textuellement<sup>26</sup>:

[τὴν πρ]οτέραν μ(έν) ο(ὖν) ἐπα-  
 νόρθωσιν ἔ[ν]οί φασιν α[ὐτὸν λ]έγειν τὴν ἐ-  
 π' Ἀντιακ[ίδου]<sup>27</sup> τοῦ Λ[άκ]ωνος καταβάσ[α]ν  
 ε[ιρήν]ην, οὐ[κ ὀρθῶς ὄσα γο(ὖν)] ἐμοὶ δ[οκεῖ]· ταύτην γ(άρ)  
 οὐ μ[όνον οὐκ ἐδέξαντο] Ἀθ[η]ν[αῖοι], ἀλλὰ κ(αὶ) πᾶν 15  
 τοῦν[αντίον τὰ διδόμ(εν)] αὐτοῖς ἀ[πε]ώσαντο, παρ'  
 [ῆ]ν α[ιτιάν Φιλό]χορος ἀφη[γεῖ]ται αὐτοῖς ὀνό-  
 [μα]σι, πρ[οθ]εῖς ἄρχοντα Φιλοκ[λέ]α Ἀναφλύ-  
 [σ]τιον· “Κ(αὶ) τὴν εἰρήν(ην) τὴν ἐπ' Ἀντ[α]λκίδου κατέ-  
 π[ε]μμεν ὁ βασιλεύς, ἦν Ἀθηναῖοι ο[ὐκ] ἐδ(έ)ξαντο 20  
 δ[ι]ότι ἐγέγ[ρα]πτο ἐν αὐτῇ τοῦ[ς τ(ῆν)] Ἀσ[ί]αν οἰκοῦν-  
 τ[ας] Ἑλλήνας ἐν βασιλέως οἴκ[ωι π]άντας (εῖναι)  
 [σ]υννεμημ(έν)ους· ἀλλὰ κ(αὶ) τοῦ[ς πρέσ]βεις το(ὺς)  
 ἐν Λακεδαίμονι συγχωρήσα[ντας] ἐφυγάδευ-  
 σαν Καλλιστράτου γράψαντος [οὐ]δ' ὑπομεί- 25

(25) Éd. CROISSET 1925.

(26) Les traductions figurant dans cet article sont les miennes.

(27) La forme Ἀντιαλκίδας au lieu de Ἀνταλκίδας ne se trouve qu'ici et dans le manuscrit B des *Helléniques* de Xénophon en 5.1.36. Il s'agit donc très probablement d'une erreur (voir WHITEHEAD 1979). Tant chez Jacoby (*FGrHist* 328 F 149a) que dans certaines éditions de Didyme (DIELS, SCHUBART 1904, PEARSON, STEPHENS 1983), l'orthographe Ἀντιαλκίδας est reproduite même pour la deuxième occurrence du nom dans le passage (en 7.19), tandis que HARDING (2006, p. 166) et JONES (2016) considèrent que l'intégration du iota doit être évitée (notamment parce qu'elle contredit l'orthographe correcte du nom en 7.67).

ναντας τὴν κρίσιν, Ἐπικράτην Κ[η]φισία, Ἄν-  
δοκ[ί]δην Κυδαθηναία, Κρατῖνον Σ[φ]ήττιον, Εὐ-  
β[ο]υλίδην Ἐλευσίον.<sup>28</sup>

Ainsi, en ce qui concerne le redressement précédent, certains disent que [Démosthène] parle de la paix conclue au temps d'Antalcidas le Spartiate, mais cela ne me semble pas correct; car non seulement les Athéniens n'ont pas accepté la paix, mais bien au contraire ils ont rejeté ce qui leur avait été offert, pour la raison que Philochore expose en détail, avec les noms, indiquant premièrement que Philoclès d'Anaphlystos était archonte: «Et le Roi envoya la paix dite d'Antalcidas, que les Athéniens n'acceptèrent pas parce qu'il y était écrit que les Grecs qui vivaient en Asie devaient tous faire partie de la maison du Roi<sup>29</sup>. Et de plus, les Athéniens, sur la proposition de Callistratos<sup>30</sup>, exilèrent les ambassadeurs<sup>31</sup> qui à Sparte avaient accepté et qui n'avaient pas attendu le procès, Épocratès de Képhisia<sup>32</sup>, Andocide de Kydathénée, Cratinos de Sphettos<sup>33</sup>, Euboulidès d'Éleusis<sup>34</sup>.

Le témoignage de Philochore pose plusieurs problèmes s'il est mis en relation avec les autres sources. La mention du nom d'Andocide comme ambassadeur conduit naturellement à penser que la négociation est celle décrite dans le *Sur la Paix*, de même que la mention de l'archonte Philoclès qui conduit à dater les événements de 392/391. D'autres détails, au contraire, ne correspondent ni au récit d'Andocide ni à celui des *Helléniques*:

1. Dans le fragment, il est dit que les propositions de paix ont été envoyées par le Roi. Mais dans le *Sur la Paix*, les Perses ne sont apparemment pas partie prenante dans les négociations. Dans les *Helléniques*, l'initiative revient à Sparte, qui envoie ses ambassadeurs à Tiribaze. Les actions du satrape sont ensuite désapprouvées par le Roi, qui le remplace par Strouthas. Donc dans chacun des trois épisodes les Perses semblent jouer un rôle différent.
2. Les raisons pour lesquelles les Athéniens rejettent la paix sont différentes chez Philochore (l'autonomie des Grecs d'Asie) et Xénophon (la possession de Lemnos, Imbros et Skyros).

Comme il est difficile de faire correspondre le fragment de Philochore à d'autres sources, les chercheurs ont proposé plusieurs interprétations, que l'on peut ramener à trois positions principales:

(28) Éd. HARDING 2006.

(29) Οἶκος correspond au vieux perse *viθ*, terme désignant l'ensemble des personnes vivant et travaillant sur un domaine (constitué de terres, d'élevages, de fermes) et administré par un maître (BRIANT 1996, p. 459-460). L'expression « maison du Roi » en vieux perse désignait l'ensemble des biens en possession exclusive du souverain (bâtiments, terres, serviteurs y travaillant, animaux): les revenus des domaines servaient à financer son trésor personnel. Il n'était donc pas identifié à la totalité de l'empire, qui comprenait également les terres possédées par les nobles et celles gérées par l'administration impériale (BRIANT 1996 p. 484-486, LLEWELLYN-JONES 2013, p. 49, 78-79). Aux yeux des Grecs, cependant, cette différence n'était pas claire, et l'expression οἶκος βασιλέως pouvait être utilisée pour désigner l'empire dans son ensemble (BRIANT 1996, p. 427). Enfin, la périphrase renvoyait également au palais du Roi ou à la famille royale (LLEWELLYN-JONES 2013, p. 10, 98, RUNG 2022, p. 103).

(30) Il s'agit probablement de Callistratos d'Aphidna, figure importante de la politique athénienne (sur la biographie et le rôle politique de Callistratos, voir SEALEY 1956, p. 185, en particulier sur l'accusation des ambassadeurs).

(31) Le châtiment des ambassadeurs est confirmé par ce fragment de Philochore, par l'*hypothesis* accompagnant le *Sur la paix* (FGrHist 328 F 149 b), probablement par Démosthène (19.276-280, voir aussi n. 32), par [Plut.] *And.* 12 et enfin par Photios (*Bibl.* 488 b10). Photios, comme Philochore, affirme que l'orateur fut exilé, le Pseudo-Plutarque rapporte qu'Andocide dut fuir Athènes après l'échec de sa mission diplomatique. Démosthène affirme, au contraire, qu'Épicratès et ses collègues furent condamnés à mort. Pour concilier les différents témoignages, on suppose donc que les ambassadeurs furent condamnés à mort *in absentia* et restèrent en exil sans jamais revenir à Athènes (voir MACDOWELL, 1962 p. 6).

(32) Cette information est confirmée par Démosthène qui affirme qu'Épicratès fut condamné en raison de sa mauvaise conduite de l'ambassade, probablement la même que celle mentionnée par Philochore (19. 276-280). Sur la vie de ce personnage, voir DAVIES 1971, p. 181, avec des références précises aux sources.

(33) On ne sait rien de ce personnage.

(34) Peut-être le même Euboulidès qui était archonte en 394/393.

1. **Philochore se réfère à 386**: selon certains chercheurs<sup>35</sup>, Didyme a raison et le fragment de Philochore fait référence à la paix d'Antalcidas qui, en 386, mit fin à la guerre de Corinthe. Dans ce cas, il serait correct de dire qu'il s'agissait d'une paix établie par le Roi. La présence d'Antalcidas s'inscrit de plus naturellement dans ce scénario, tout comme la clause sur la perte de liberté des Grecs d'Asie. Cette reconstitution pose cependant quelques problèmes: A) La mention de l'archonte Philoclès conduit à situer l'événement en 392/391, et non en 386. Les tenants de cette dernière date supposent une erreur de la part de Didyme<sup>36</sup>, mais cet argument me semble faible. Il est certes possible, mais demeure improbable, que Didyme ait pu copier un passage faisant référence à la fameuse paix du Roi en insérant par erreur la date d'un autre événement. Il me semble plus plausible que Didyme ait trouvé un passage de Philochore faisant référence à 392, mais que, ne sachant pas à quelle année correspondait l'archontat de Philoclès, il s'est laissé tromper par l'expression ἐπ' Ἀνταλκίδου et a pensé qu'il s'agissait d'une description de la paix d'Antalcidas de 387/386, beaucoup plus connue<sup>37</sup>. B) Le témoignage de Philochore se réfère à la paix « que les Athéniens n'acceptèrent pas » (ἦν Ἀθηναῖοι οὐκ ἔδεξαντο). Cette description ne peut en aucun cas correspondre à la paix du Roi, que les Athéniens ont dû accepter<sup>38</sup>. C) Andocide compte parmi les ambassadeurs. Selon Bruce<sup>39</sup>, ces deux dernières incohérences s'expliquent par le fait que la paix d'Antalcidas a d'abord été rejetée par les Athéniens et qu'Andocide n'a effectivement pas été condamné après les négociations de paix de 392, mais après celles de 386. L'hypothèse du savant se fonde sur les observations d'un scholiaste commentant un passage d'Aelius Aristide: dans ce texte (*Orat.* 13.172), ce dernier affirme que les Athéniens ont été les derniers à accepter la paix du Roi et que, bien qu'ils aient été finalement convaincus, ils ont ensuite puni ceux qui les avaient persuadés de prendre une telle décision. Le scholiaste désigne Épocratès parmi eux et affirme qu'il a été condamné à mort pour cette raison. Le chercheur en tire la supposition que la liste de Philochore rapportée par Didyme désignait le groupe d'ambassadeurs qui avait négocié la paix d'Antalcidas en 386, comprenant Épocratès et Andocide lui-même. La théorie de Bruce me semble toutefois fondée sur un indice trop faible<sup>40</sup>: il est fort probable que le scholiaste d'Aelius Aristide, consultant la source où il a puisé cette information, a, tout comme Didyme, confondu les deux paix de 392 et de 386. En effet, la confusion est très facile en raison du rôle joué par Antalcidas dans les deux négociations. Étant donné la notoriété beaucoup plus grande de la paix de 387/386, il semble aisé de lui rattacher à tort des informations sur la précédente tentative de paix, qui était beaucoup moins célèbre<sup>41</sup>.
2. **Philochore ou Didyme confond 392 et 386**: Ryder<sup>42</sup> est d'avis que le récit fourni par Philochore est confus et que l'historien, tout en voulant décrire les négociations de 392, a inclus par erreur des détails qui se réfèrent plutôt à 386 (en particulier, le fait que la paix a été établie par le Roi).

(35) Par exemple, BRUCE 1966, PAYRAU 1971, p. 39 n. 3 HAMILTON 1979, p. 237-239, 317-321, BADIAN 1991, HARRIS 2021, p. 42-44.

(36) Voir BRUCE 1966, p. 268-269, HAMILTON 1979, p. 237-239.

(37) Voir KEEN 1998, p. 175.

(38) Voir CAWKWELL 1976, p. 277 n. 25.

(39) BRUCE 1966, p. 279-280.

(40) Cawkwell et Keen ont aussi contesté cette hypothèse. CAWKWELL (1976, p. 276 n. 25) propose également comme argument contre l'hypothèse de Bruce la possibilité que l'un des ambassadeurs de la paix d'Antalcidas soit Callias: sa présence serait incompatible avec la liste de Philochore et donc avec l'identification de la paix qu'il décrit comme étant celle de 386. Il s'agit cependant, encore une fois, d'une hypothèse difficile à prouver et basée uniquement sur le discours de Callias en Xen. *Hell.* 6.3.4, où l'homme affirme être déjà venu à Sparte pour négocier la paix à deux reprises (selon Cawkwell, en 386 et 375). Voir également KEEN 1998, p. 376-377.

(41) Voir POWNALL 1995, p. 141 n. 4.

(42) RYDER 1965, p. 31.

DeVoto<sup>43</sup> attribue plutôt au résumé fait par Didyme la confusion d'éléments se référant à 392 avec d'autres se rapportant à 386.

3. **Philochore (ou Didyme) ne se réfère qu'à 392, mais aux deux négociations successives de Sardes et de Sparte** : Selon d'autres, le fragment se réfère entièrement à 392<sup>44</sup>. Je penche pour cette solution, pour laquelle des explications convaincantes semblent avoir été données par des spécialistes. Pour que cette théorie tienne, il faut selon moi supposer que le fragment de Philochore résume les deux négociations de 392, celles de Sardes et celles de Sparte.

Pour soutenir cette hypothèse, il convient de répondre aux différentes objections possibles.

A) Le rôle prêté au Roi par Philochore : à Sardes, les négociations étaient menées par Tiribaze, mais celui-ci se présentait alors comme le représentant officiel du Roi, de sorte qu'il est probable que les Athéniens percevaient les décisions qu'il prenait comme l'expression de la volonté du souverain, même si ce n'était pas le cas en réalité. Divers précédents le suggéraient : les Grecs étaient habitués à traiter avec le Roi par l'intermédiaire de ses satrapes, qui pouvaient également conclure des accords en son nom, par exemple Thuc. 8.18.1, 8.58, Xen. *Hell.* 3.2.20 – et postérieurement 7.1.27. Il est donc possible que Xénophon et Philochore ne se contredisent pas vraiment, mais que Xénophon soit simplement plus précis. Il faut aussi noter que Platon, *Ménexène* 245b-c fait référence à des accords de paix proposés par le Roi, qu'Athènes avait rejetés au nom de la liberté des Grecs d'Asie<sup>45</sup>. Il est vrai qu'il s'agit d'une source à traiter avec prudence, mais il n'y a pas moins de deux détails qui y correspondent au fragment de Philochore, et ceci constitue une donnée qui mérite d'être prise en considération. Peut-être n'est-il donc pas nécessaire de rattacher ce κατέπεμψεν ὁ βασιλεὺς à 386, car les Athéniens (ou du moins une partie d'entre eux) ont pu percevoir la position des Perses dans les négociations de Sardes comme l'expression de la volonté propre du Roi, et pas seulement comme celle de Tiribaze<sup>46</sup>.

B) La liberté des Grecs d'Asie : il est vrai que ce motif de rejet de l'accord n'est pas le même que celui cité par Xénophon, mais on le retrouve, comme nous l'avons vu, dans le *Ménexène*. De plus, il pourrait très bien aider à expliquer le motif du second refus athénien, qui suivit les négociations à Sparte. C'est pourquoi je considère qu'il est probable que Philochore, dans son récit, a simplement résumé et combiné les résultats des deux négociations (ou que Didyme l'a fait en le citant). Les Athéniens ne pouvaient pas rejeter les propositions d'Andocide pour la même raison qui les avait poussés à les rejeter à Sardes (c'est-à-dire le refus de perdre le contrôle de Lemnos, Imbros et Skyros), puisque Sparte avait finalement décidé de leur accorder les trois îles. Pourtant la paix n'a pas été conclue. Leur refus devait donc trouver un autre motif, et il est très probable qu'il faille l'identifier comme celui rapporté par Philochore et par le *Ménexène*. Je ne suis pas d'accord avec les chercheurs qui affirment que, dans les négociations avec Sparte, le sujet de la liberté des Grecs d'Asie n'a pas été abordé parce qu'Andocide n'en parlerait pas<sup>47</sup>. Je pense au contraire que le sujet est traité, bien qu'indirectement. Il ne faut pas oublier que l'objectif de l'auteur est de mettre l'accent uniquement sur les aspects positifs de la paix : le discours a un but essentiellement persuasif et non informatif. Le texte de l'accord a probablement été lu

(43) DeVOTO 1986, p. 200.

(44) Par exemple, PASQUALI 1929, MARTIN 1949, ACCAME 1951, p. 121, SEAGER 1967, p. 105 n. 94, ROBERTS 1980, p. 102, CAWKWELL 1981, p. 70, STRAUSS 1986, p. 137, 148 n. 67, KEEN 1995 et 1998, BUCKLER 2003, p. 141 n. 13, RHODES 2008, p. 16, JONES 2016, HYLAND 2018, p. 216-217 n. 77, RUNG 2022, p. 102-103. HARDING 2006, p. 167 croit que Didyme, et non seulement Philochore, pensait aux négociations de 392/391.

(45) PAYRAU (1971, p. 29-31) avait supposé que le passage du *Ménexène* faisait allusion à d'autres négociations ayant eu lieu entre celles de Sardes et de Sparte, mais cette conjecture ne me semble pas nécessaire.

(46) Sur ces points, voir KEEN 1995, p. 3-4, 1998 p. 376, HARDING 2006, p. 170.

(47) Par exemple, BRUCE 1966, p. 279, HAMILTON 1979, p. 255, DeVOTO 1986, p. 200, KEEN 1995, p. 8.

à l'ouverture et montré aux personnes présentes<sup>48</sup>, l'auteur n'est donc pas obligé de répéter ou de commenter tous les points, mais il se concentre sur les aspects qu'il considère comme les plus utiles, en laissant dans l'ombre les plus susceptibles d'être contestés. En fait, l'auteur ne mentionne jamais explicitement une clause selon laquelle les Grecs d'Asie devaient être livrés aux Perses, mais cela peut être déduit du fait que, au § 15, comme nous l'avons déjà vu, l'auteur déclare qu'Athènes ne peut espérer récupérer les îles et les colonies qui étaient autrefois sous son contrôle et qu'il serait insensé de poursuivre la guerre pour cette raison. Si Athènes n'a droit qu'à Lemnos, Imbros et Skyros (§ 12), il est clair qu'elle n'a aucun contrôle sur le reste. Andocide suggère que la cité, à l'heure actuelle, ne peut pas raisonnablement espérer davantage. Si elle veut regagner la thalassocratie, elle doit se contenter de ce que Sparte lui accorde, c'est-à-dire de la possession de ses murailles et de ses navires. Ce sont les outils nécessaires et suffisants pour construire l'ἀρχή, tout comme les ancêtres l'avaient fait (cf. § 36-39). Il tente ainsi de répondre au désir de reconquête de la thalassocratie athénienne<sup>49</sup> en convainquant ses concitoyens que cet objectif n'est pas réalisable dans l'immédiat, mais que la paix avec Sparte et la possibilité de maintenir la flotte et les fortifications lui permettront, à terme, de retrouver sa puissance perdue.

- C) D'après le *Sur la Paix*, Andocide n'a pas consenti à l'accord, comme l'affirme Philochore, mais a seulement renvoyé la décision à l'Assemblée. Cette incohérence entre les deux sources, telle que présentée par Bruce<sup>50</sup>, s'explique, à mon sens, par le fait que la faute d'Andocide et de ses collègues est d'avoir accepté de renvoyer la discussion à Athènes. Cela était en effet contraire à leur mandat de plénipotentiaires<sup>51</sup> et, d'ailleurs, l'orateur l'admet et se justifie longuement d'avoir pris une telle décision (§ 33-35). Par conséquent, même si Andocide n'a pas réellement consenti à la paix avec Sparte, il a cependant essayé de changer l'opinion de ses concitoyens, en les convainquant d'accepter l'accord et en les obligeant à avoir une nouvelle discussion en Assemblée, ce qui n'était pas prévu dans la procédure. C'est pourquoi je pense que les deux sources ne doivent pas être considérées comme contradictoires. Le récit de Philochore simplifie et résume le déroulement des faits, mais le fond ne change pas.

(48) En effet, au § 40, Andocide invite les citoyens à proposer des modifications au texte s'ils le jugent nécessaire: «Qu'ils vous expliquent donc en s'avancant [...] s'il y a dans les accords écrits quelque chose qui ne convient pas: car il est possible de l'enlever, et si, d'autre part, quelqu'un veut insérer quelque chose, qu'il l'ajoute en vous convainquant». Auparavant, il les avait également invités à observer les différentes clauses et à les comparer avec les conditions beaucoup plus sévères imposées à la fin de la guerre du Péloponnèse, exposées publiquement sur une stèle (§ 12).

(49) Je suis d'accord avec SEAGER 1967, p. 107 pour dire que, derrière le refus athénien d'abandonner les Grecs d'Asie, se trouvait surtout la peur de perdre l'empire.

(50) BRUCE 1966, p. 279.

(51) Sur la question débattue et complexe des prérogatives des ambassadeurs plénipotentiaires, voir MAGNETTO 2013 (avec bibliographie précédente). Selon la chercheuse, ces personnages avaient des caractéristiques particulières qui les distinguaient des simples ambassadeurs: 1) le pouvoir d'établir les termes d'une alliance sans devoir soumettre le texte à l'approbation de l'Assemblée, 2) le pouvoir de négocier de manière autonome, sans instructions rigides fixées à l'avance. Ce n'est qu'à la fin de la mission diplomatique qu'ils devaient rendre compte de leurs actions: les accords établis recevaient alors l'approbation finale, ou pouvaient être rejetés. Andocide et ses collègues, de leur propre aveu, ont donc enfreint les règles de leur mandat: ils ne présentent pas l'accord déjà établi pour une simple ratification (selon la procédure), mais renvoient la décision à l'Assemblée. Ils n'ont pas fait de choix et cela constitue clairement une violation. Je ne peux ici traiter les observations faites par HARRIS (2000), qui estime que le *Sur la paix* ne reflète pas correctement les prérogatives typiques des plénipotentiaires (ce qui conforterait son hypothèse qu'il s'agit d'un faux d'époque plus tardive). L'article de 2000 a fait l'objet d'une réponse exhaustive par MAGNETTO (2013), qui montre comment les références d'Andocide aux caractéristiques typiques de cette fonction sont cohérentes avec d'autres sources. HARRIS (2021, 2023) a avancé depuis d'autres arguments pour soutenir sa thèse, mais ceux-ci me semblent tout aussi peu convaincants.

## CONCLUSION

Je résume brièvement les conclusions que je pense pouvoir tirer de ces analyses. Les Spartiates avaient envoyé Antalcidas à Tiribaze pour tenter de conclure un accord bilatéral avec les Perses, qui consacrerait la division en zones d'influence des deux puissances (aux Perses les Grecs d'Asie, à Sparte les cités de Grèce sur lesquelles elle garderait le contrôle en tant que garante de l'autonomie). Toutefois, les cités de la coalition antilaconienne intervinrent dans les négociations et déclarèrent qu'elles n'accepteraient jamais de se plier à la clause d'autonomie si cela signifiait pour Athènes la perte de Lemnos, d'Imbros et de Skyros, pour Thèbes la dissolution de la Confédération béotienne et pour Argos la fin de son union avec Corinthe. Tiribaze finança donc secrètement la reconstitution de la flotte spartiate et arrêta Conon, espérant que de nouvelles défaites en mer rendraient les coalisés plus dociles. Il alla ensuite faire son rapport au Roi. Le souverain, cependant, n'approuva pas ses initiatives et remit son poste à Strouthas, qui était en faveur d'une politique pro-athénienne. Les Spartiates, ayant perdu l'espoir d'obtenir le soutien des Perses, tentèrent alors d'engager de nouvelles négociations et de persuader leurs adversaires de faire la paix. En 392/391, à Sparte, ils proposèrent à leurs ennemis ce que ces derniers avaient exigé à Sardes : le maintien de la Confédération pour Thèbes (à l'exception d'Orchomène), le contrôle de Lemnos, d'Imbros et de Skyros pour Athènes, ainsi que la révocation des mesures qui depuis 404 interdisaient aux Athéniens d'avoir des murs de protection et leur propre flotte<sup>52</sup>. Nous ne savons pas si des propositions furent également faites à Argos<sup>53</sup> et Corinthe, mais, quoi qu'il en soit, les deux cités refusèrent de négocier<sup>54</sup>. Entre-temps, cependant, les Athéniens avaient revu leurs revendications à la hausse, ils n'étaient plus disposés à se contenter des trois îles et espéraient que Sparte reconnaîtrait leur droit à une sphère d'influence sur les Grecs d'Asie<sup>55</sup>, plutôt que de la céder aux Perses<sup>56</sup>. Convaincus que Sparte était prête à proposer des concessions de grande portée, ils envoyèrent des ambassadeurs dotés des pleins pouvoirs, donc habilités à négocier en toute indépendance et à fixer les termes de l'alliance sans avoir à soumettre le texte à l'approbation de l'Assemblée. Il est probable, cependant, que les Athéniens avaient indiqué

(52) HARRIS (2000, p. 497, 2021 p. 29-31, 2023 p. 88-89) interprète le passage comme si Sparte avait proposé à Athènes de lui rendre matériellement les navires qu'elle lui avait pris en 404, mais cela est invraisemblable, et même un supposé imitateur tardif s'en serait rendu compte : comment des navires abîmés par plus de dix ans d'utilisation auraient-ils pu être utiles à Athènes ? (contre Harris, voir RHODES 2016, p. 185).

(53) HARRIS (2021, p. 41-42, 2023 p. 90) invoque une contradiction : au § 27, il est dit que les Argiens jouissent d'une paix séparée avec Sparte alors que, dans le reste du discours, ils semblent déterminés à poursuivre la guerre. De plus, l'affirmation du § 27 serait en contradiction avec la réalité historique, car les Argiens restèrent en guerre jusqu'à la paix du Roi. Cette prétendue contradiction tient au fait que le chercheur interprète le passage comme s'il se référait à une véritable paix mettant fin à la guerre, alors qu'Andocide (comme il ressort de la définition de *πατρία ειρήνη*, « paix selon la coutume » au § 27), fait ici référence à la traditionnelle trêve mensuelle qui avait lieu durant le mois de Karneios et qui était respectée par toutes les cités doriennes (donc aussi bien par Argos que par Sparte) : son existence est bien attestée (cf. Thuc. 5.54.2-4, Xen. *Hell.* 4.7.2-3, Paus. 3.5.8). L'hypothèse selon laquelle il s'agissait de cette trêve sacrée avait déjà été avancée par DALMEYDA 1930, p. 95, MAIDMENT 1941, p. 519, BUCKLER 2003, p. 127. Une hypothèse différente, moins convaincante, a été proposée par PAYRAU 1961.

(54) Des ambassadeurs d'Argos et de Corinthe sont présents à Athènes pour la persuader de rejeter l'accord avec Sparte (§ 41).

(55) HYLAND 2018, p. 159-160 estime que la volonté d'Athènes d'avoir le contrôle sur les Grecs d'Asie aux dépens des Perses tiendrait aussi à l'indignation suscitée par l'arrestation de Conon sur ordre de Tiribaze. Cette initiative constituait une grave offense à l'égard d'Athènes et aurait éloigné de la cité Conon, qui était l'un des principaux partisans d'une politique de collaboration avec l'empire perse.

(56) Ils y seront contraints en 386 : le regret athénien des conditions acceptées à contrecœur dans la paix d'Antalcidas et en particulier l'abandon des Grecs d'Asie (cf. Diod. 14.110.4) deviendra plus tard un thème récurrent de la rhétorique (cf. Isoc. 4.121, 175, 12.103, 106-107, Dem. 23.140). Sur l'émergence du concept de « Grecs d'Asie » et la création du slogan politique associé à leur liberté, voir SEAGER, TUPLIN 1980 qui concluent qu'il est apparu vers 400 pour justifier les visées impérialistes de Sparte et d'Athènes dans cette région.

des conditions minimales pour l'accord à conclure et que ces conditions ne faisaient pas partie des points proposés par les Lacédémoniens. Les ambassadeurs athéniens, ne voulant pas opposer un refus clair, comme ils auraient dû le faire, tentèrent de retarder la décision finale et de changer l'opinion de leurs concitoyens. Ils rentrèrent donc à Athènes, accompagnés de plénipotentiaires spartiates (de sorte que si l'Assemblée avait reconsidéré ses décisions initiales, le texte de la paix aurait pu être immédiatement modifié et approuvé) et exigèrent un nouveau débat, bien que cela fût contraire aux règles imposées par leur mandat<sup>57</sup>. L'Assemblée ne salua cependant pas l'initiative prise par les ambassadeurs. Outre le fait qu'il s'agissait d'une violation de la procédure, leur geste dut être perçu comme trop complaisant à l'égard des Lacédémoniens : au lieu d'inciter les ennemis à proposer plus, les diplomates tentaient de convaincre leurs concitoyens de se contenter du peu que Sparte concédait. La paix fut donc rejetée et les ambassadeurs furent jugés<sup>58</sup>.

Amelia MORO

Università degli Studi di Genova,

Université de Strasbourg, UMR 7044 ARCHIMÈDE

#### Bibliographie

ACCAME, S. 1951, *Ricerche intorno alla guerra corinzia*, Naples.

ALBINI, U. (ed.) 1964, *Andocide, De Pace*, Florence.

ALONSO, V. 2007, «War, peace and international law in ancient Greece», in K.A. Raaflaub (ed.), *War and peace in the ancient world*, Oxford, p. 206-225.

AUCELLO, E. 1964, «Ricerche sulla cronologia della guerra corinzia», *Helikon* 4, p. 29-45.

BADIAN, E. 1991, «The King's Peace», *Bulletin of the Institute of Classical Studies of the University of London* 58, p. 25-43.

BELOCH, J. 1923, *Griechische Geschichte* 3, 2, Berlin – Leipzig.

(57) Cf. Dem. 19. 278, où il est dit qu'Épicratès et ses collègues sont accusés επειδή παρὰ τὰ γράμματα [...] ἐπρέσβευσαν ἐκεῖνοι (« parce qu'ils ont mené les négociations contre les instructions »), et § 35 du *Sur la Paix* où Andocide se justifie d'avoir ramené le débat devant l'Assemblée : οὐ γὰρ μόνον, ὦ Ἀθηναῖοι, πρὸς γράμματα {τὰ} γεγραμμένα δεῖ βλέποντας πρεσβεῦειν ἡμᾶς (« En effet, Athéniens, nous devons mener les négociations non seulement sur la base d'instructions écrites »). D'après Démosthène (19. 279), les autres accusations portées contre Épicratès et ses collègues étaient les suivantes : présentation de rapports mensongers, mensonges sur les alliés (ce point pourrait peut-être s'accorder avec le mensonge apparent d'Andocide selon lequel les Béotiens auraient déjà décidé de faire la paix) et corruption.

(58) C'est du moins le scénario qui me paraît le plus probable, car d'autres reconstitutions me semblent moins convaincantes : par exemple, selon POWNALL (1995 p. 146-149), Athènes n'aurait envoyé les ambassadeurs que pour montrer sa volonté de négocier la paix (afin de ne pas contrarier les Perses, qui lui étaient alors favorables), mais en réalité dans le but prédéterminé de faire échouer les négociations. La faute d'Andocide et de ses collègues aurait alors été d'accorder un assentiment temporaire aux Lacédémoniens. Pourtant, lorsqu'Andocide retourne à Athènes, ses concitoyens ne sont soumis à aucune obligation et sont entièrement libres de rejeter l'accord (comme ils le feront d'ailleurs). Les ambassadeurs n'avaient pas donné un assentiment, même partiel, à la paix. Ils avaient seulement accepté d'essayer de changer l'opinion de leurs concitoyens. ROBERTS (1980 p. 103-106), en revanche, propose un scénario opposé : selon lui, les ambassadeurs ont été jugés par les membres du parti conservateur et prolaconien parce qu'Andocide et ses collègues auraient dû accepter les accords de paix dès le départ et ne l'ont pas fait. Cette reconstitution me semble également improbable : si ce parti avait été fort et majoritaire, il aurait pu voter la paix avec Sparte quand Andocide arriva avec les plénipotentiaires lacédémoniens, plutôt que de laisser le vote contraire l'emporter pour ensuite blâmer les ambassadeurs avant de leur intenter un procès.

- BETTALLI, M. 2012, «Guerra e violenza a Corinto, 392 a.C. Senofonte, *Elleniche*, IV 4.1-13» in S. Cataldi, E. Bianco, G. Cuniberti (ed.), *Salvare le poleis. Costruire la concordia. Progettare la pace*, Alessandria, p. 161-179.
- BRIANT, P. 1996, «Histoire de l'empire perse de Cyrus à Alexandre» in P. Briant, A. Kuhrt, M.C. Root, H. Sancisi-Weerdenburg, J. Wiesehöfer (ed.), *Achaemenid History X*, Leyde.
- BRUCE, I. A. 1966, «Athenian embassies in the early fourth century B. C.», *Historia* 15, 3, p. 272-281.
- BUCKLER, J. 1999, «A note on Diodorus 14.86.1», *Classical Philology*, 94, 2, p. 210-214.
- BUCKLER, J. 2003, *Aegean Greece in the fourth century BC*, Leyde – Boston.
- CANFORA, L. 1991, «Una riflessione sulla *Koine Eirene*», in R. Uglione (ed.), *La pace nel mondo antico*, Turin, p. 61-71.
- CAWKWELL, G. L. 1976, «The imperialism of Thrasybulus», *Classical Quarterly* 26, 2, p. 270-277.
- CAWKWELL, G. L. 1981, «The King's Peace», *Classical Quarterly* 31, 1, p. 69-83.
- CROISSET, M. (ed.) 1925, *Démosthène, Harangues*, Paris.
- DALMEYDA, G. (ed.) 1930, *Andocide, Discours*, Paris.
- DAVIES, J. K. 1971, *Athenian propertied families 600-300 B. C.*, Oxford.
- DEVOTO, J. G. 1986, «Agesilaus, Antalcidas, and the Failed Peace of 392/91 B.C.» *Classical Philology* 81, 3 p. 191-202.
- DIELS, H., SCHUBART, W. (ed.) 1904, *Didymos Kommentar zu Demosthenes*, Berlin.
- DI GIOIA, N. 1974, «L'unione Argo-Corinto» in M. Sordi (ed.) *Propaganda e persuasione occulta nell'antichità* 2, Milan, p. 36-44.
- DILTS, M. R., MURPHY, D. J. (ed.), 2018, *Antiphontis et Andocidis Orationes*, Oxford.
- EDWARDS, J. (ed.) 1995, *Greek orators IV, Andocides*, Warminster.
- FUHR, C., BLASS F. (ed.) 1913, *Andocidis Orationes*, Leipzig.
- GRETHLEIN, J. 2010, *The Greeks and their past, Poetry, Oratory and History in the Fifth Century BCE*, Cambridge – New York.
- HAMILTON, C. D. 1979, *Sparta's bitter victories. Politics and diplomacy in the Corinthian war*, Ithaca – Londres.
- HARDING, P. (ed.) 2006, *Didymos on Demosthenes*, Oxford.
- HARRIS, E. M. 2000, «The authenticity of Andokides' *De Pace*: a subversive essay» in P. Flensted-Jensen, T.H. Nielsen, L. Rubinstein (ed.), *Polis and politics. Studies in Ancient Greek History*, Copenhagen, p. 479-505.
- HARRIS, E. M. 2021, «Major Events in the Recent Past in Assembly Speeches and the Authenticity of [Andocides] *On the Peace*», *Tekmeria* 16, p. 19-68.
- HARRIS, E. M. 2023, «Recent Events in Assembly Speeches and [Andocides] *On the peace*», in A. Kapellos (ed.) *The orators and their treatment of the recent past*, Berlin – Boston p. 81-99.
- HYLAND, J. 2018, *Persian Interventions: The Achaemenid Empire, Athens, and Sparta, 450-386 BCE*, Baltimore.
- JEBB, R. C. 1893, *The Attic Orators from Antiphon to Isaeus I*, Londres – New York.
- JEHNE, M. 1994, *Koine Eirene*, Stuttgart.
- JONES, N. F. 2016, «Philochoros of Athens (328)» in I. Worthington (ed.), *Jacoby Online. Brill's New Jacoby* <[http://dx.doi.org.janus.bis-sorbonne.fr/10.1163/1873-5363\\_bnj\\_a328](http://dx.doi.org.janus.bis-sorbonne.fr/10.1163/1873-5363_bnj_a328)>.
- JUDEICH, W. 1925, «Die Zeit der Friedensrede des Andokides», *Philologus* 81, p. 141-154.
- KEEN, A. G. 1995, «A "Confused" Passage of Philochoros (F 149a) and the Peace of 392/1 B.C.», *Historia* 44, 1, p. 1-10.
- KEEN, A. G. 1998, «Philochoros F 149 A & B: A Further Note» *Historia* 47, 3, p. 375-378.
- LEWIS, D. 1977, *Sparta and Persia. Lectures Delivered at the University of Cincinnati*, Leyde.
- LLEWELLYN-JONES, L. 2013, *King and court in Ancient Persia 559 to 331 BCE*, Swansea.
- LOW, P. 2007, *Interstate Relations in Classical Greece. Morality and Power*, Cambridge.
- MACDOWELL, D. (ed.) 1962, *Andokides, On the mysteries*, Oxford.

- MAGNETTO, A. 2013, «Ambasciatori plenipotenziari delle città greche in età classica ed ellenistica: terminologia e prerogative», *Studi Ellenistici* 27, p. 223-241.
- MAIDMENT, K. J. (ed.) 1941, *Minor Attic Orators I, Antiphon, Andocides*, Cambridge – Londres.
- MARTIN, V. 1944, «Le traitement de l'histoire diplomatique dans la tradition littéraire du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.», *Museum Helveticum* 1, p. 13-30.
- MARTIN, V. 1949, «Sur une interprétation nouvelle de la "Paix du Roi"», *Museum Helveticum* 6, 3, p. 127-139.
- MATHIEU, G. (ed.) 1946, *Démosthène, Plaidoyers politiques*, tome III, *Sur les forfaitures de l'ambassade*, Paris.
- MOGGI, M. 2005, «Fra particolarismo e panellenismo; la difficile ricerca di un equilibrio» in C. Bearzot, F. Landucci Gattinoni, G. Zecchini (ed.), *L'equilibrio internazionale dagli antichi ai moderni*, Milan, p. 3-27.
- MOMGLIANO, A. 1934, «La κοινή ειρήνη dal 386 al 338 a.C.» *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 62, p. 482-514.
- MOMGLIANO, A. 1936, «Per la storia della pubblicistica sulla κοινή ειρήνη nel IV sec a. C.», *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa, Cl. di Lettere e Filosofia*, 2, 5, p. 97-123.
- PASCUAL, J. 2009, «Xenophon and the Chronology of the War on Land from 393 to 386 B.C.», *Classical Quarterly* 59, 1, p. 75-90.
- PASQUALI, G. 1929, s.v. Andocide, in *Enciclopedia italiana Treccani* vol. 3, Rome. <[https://www.treccani.it/enciclopedia/andocide\\_%28Enciclopedia-Italiana%29/](https://www.treccani.it/enciclopedia/andocide_%28Enciclopedia-Italiana%29/)>.
- PAYRAU, S. 1961, «Sur un passage d'Andocide (Paix, 27)», *Revue des études anciennes* 63, 1-2, p. 15-30.
- PAYRAU, S. 1971, «Eirenika: considérations sur l'échec de quelques tentatives panhelléniques au IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ», *Revue des études anciennes* 73, 1-2, p. 24-79.
- PEARSON, L., STEPHENS, S. (ed.) 1983, *Didymi in Demosthenem Commenta*, Stuttgart.
- POWNALL, F. A. 1995, «Presbeis autokratores: Andocides' *De Pace*», *Phoenix* 49, 2, p. 140-149.
- POWNALL, F. A. 2023, «Andocides, the Spartans and the Thirty», in A. Kapellos (ed.) *The orators and their treatment of the recent past*, Berlin – Boston p. 63-80.
- REDONDO SÁNCHEZ, J. (ed.) 1991, *Antifonte. Andócides. Discursos y fragmentos*, Madrid.
- RHODES, P. J. 2008, *Making and breaking treaties in the Greek world*, in P. de Souza – J. France (ed.), *War and Peace in Ancient and Medieval History*, Cambridge, p. 6-27.
- RHODES, P. J. 2016, «Heraclides of Clazomenae and an Athenian Treaty with Persia», *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 200, p. 177-186.
- ROBERTS, J. T. 1980, «The Athenian Conservatives and the Impeachment Trials of the Corinthian War», *Hermes* 108, p. 100-114.
- RUNG, E. 2008, «War, Peace and Diplomacy in Graeco-Persian Relations from the Sixth to the Fourth Century BC», in P. de Souza, J. France (ed.), *War and Peace in Ancient and Medieval History*, Cambridge, p. 28-50.
- RUNG, E. 2022, «The Persian King as a Peacemaker, the Ideological Background of the Common Peace Treaties in Fourth Century Greece», *Ktèma* 47, p. 97-120.
- RYDER, T. T. B. 1965, *Koine Eirene. General Peace and Local Independence in Ancient Greece*, Londres – New York – Toronto.
- SANTI AMANTINI, L. 2012, «Eirene: una parola dai molti volti», in S. Cataldi, E. Bianco, G. Cuniberti (ed.), *Salvare le poleis, progettare la concordia, costruire la pace. (Atti del Convegno Internazionale di Storia greca, Torino 4-6 aprile 2006)*, Alessandria, p. 516-529.
- SEAGER, R. 1967, «Thrasylbulus, Conon, and Athenian Imperialism 396-386 B. C.», *Journal of Hellenic Studies* 87, p. 95-115.
- SEAGER, R., TUPLIN, C. 1980, «The Freedom of the Greeks of Asia: On the Origins of a Concept and the Creation of a Slogan», *Journal of Hellenic Studies* 100, p. 141-154.

- SEALEY, R. 1956, «Callistratos of Aphidna and his contemporaries», *Historia* 5, 2, p. 178-203.
- SLUITER, I. O. 1828, «De Pace cum Lacedaemoniis, Praefatio», in G. S. Dobson (ed.), *Oratores Attici et quos sic vocant sophistae 1*, Londres, p. 304-305.
- SORDI, M. 1998, «Panellenismo e «Koine Eirene»» in S. Settis (ed.), *I Greci. Storia, cultura, arte, società*, 2, *Una storia greca, III, Trasformazioni*, Turin, p. 5-20.
- SORDI, M. 2006, «Atene e l'unione fra Argo e Corinto» in C. Bearzot, F. Landucci Gattinoni (ed.), *Argo una democrazia diversa*, Milan, p. 299-309.
- STRAUSS, B. S. 1986, *Athens after the Peloponnesian War. Class, Faction and Policy 403-386 B.C.*, Londres – Sydney.
- TAYLOR, I. 1772, «Lectiones Lysiacae» in J. J. Reiske (ed.) *Oratorum Graecorum volumen sextum, Lysiae secundum, tenens fragmenta, indices, alia*, Leipzig, p. 219-334.
- TUPLIN, C. J. 1982, «The date of the union of Corinth and Argos», *Classical Quarterly* 32, p. 75-83.
- WHITEHEAD, D. 1979, «ἌΝΤ<Ι>ΑΛΚΙΔΑΣ, or, the case of the intrusive iota», *Liverpool Classical Monthly* 4, 9, p. 191-193.
- WILCKEN, U. 1941, «Über Entstehung und Zweck des Königsfriedens», *Abhandlungen der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische klasse* 15, p. 3-20.
- WILKER, J. 2012, «War and peace at the beginning of the fourth century: the emergence of the *Koine Eirene*», in J. Wilker (ed.), *Maintaining peace and interstate stability in archaic and classical Greece*, Mayence, p. 92-117.